

## Immigration et politiques d'accueil en Turquie post-ottomane

### Auteur-e-s:

[Elif BECAN](#) [1]

### Résumé

Sujets du sultan jusqu'au retrait, puis à la dissolution de l'Empire ottoman, les musulmans de l'Europe du Sud-Est deviennent des minorités dans les États-nations qui y succèdent. Perçus comme indésirables par les nouveaux pouvoirs et privés de certains droits sociaux et économiques, les musulmans émigrent par centaines de milliers vers l'Anatolie. À partir des années 1920, l'accueil de ces populations par la nouvelle république de Turquie devient un enjeu majeur, en continuité avec les politiques élaborées à la fin de l'époque ottomane. Les autorités turques mettent en place des dispositifs spécifiques pour ces populations *de jure* étrangères, mais *de facto* considérées comme liées à la Turquie en raison de leur religion et de leurs territoires d'origine. L'accueil des musulmans de l'Europe du Sud-Est dépend dès lors d'une reconfiguration en Turquie post-ottomane des appartenances héritées de la période impériale.

---

### Article

Le traité de Lausanne de juillet 1923 acte les nouvelles frontières de la Turquie et met fin à une décennie de conflits (1912-1922) qui a provoqué l'effondrement de l'Empire ottoman. La république de Turquie accueille graduellement près de 430 000 musulmans, hommes et femmes, en provenance de Roumanie, de Bulgarie et de Yougoslavie anciennement ottomanes. Ces déplacés sont qualifiés dans les sources administratives ottomanes puis turques de *muhacir* : ceux qui font l'hégire au nom de l'islam. Si l'écho de la biographie de Mahomet peut être entendu dans le terme *muhacir*, l'accent porte moins sur l'allusion religieuse que sur l'idée de départ et de migration, ce que reflète aussi l'historiographie sur les déplacements forcés des *xix<sup>e</sup>* et *xx<sup>e</sup>* siècles.

### Les trois facteurs de l'immigration

En premier lieu, ce mouvement migratoire s'explique par la politique de nationalisation des terres des musulmans organisée par les nouvelles autorités de l'Europe du Sud-Est, occasionnant la stigmatisation et l'exclusion des minorités musulmanes. Les États post-ottomans manifestent, à chaque translation de frontière, leur volonté de marquer une rupture avec le régime impérial précédent dans la gestion du territoire et de la population, au profit des « vrais » Roumains, Bulgares ou Serbes. Les nouvelles configurations territoriales aux *xix<sup>e</sup>* et *xx<sup>e</sup>* siècles entraînent ainsi des

politiques de colonisation, d'émigration dans l'espace balkanique. Les autorités roumaines, bulgares et yougoslaves confisquent des terres tout en facilitant les démarches d'octroi de passeport et en concluant des accords bilatéraux avec la Turquie (entre 1936 et 1938 pour la Roumanie et la Yougoslavie) afin de hâter le départ des musulmans.

En deuxième lieu, le mouvement migratoire est influencé par le fait que les autorités turques voient ces musulmans des Balkans comme des nationaux qui ont perdu leurs droits de sujets musulmans de l'empire. On retrouve cette vision dans la déclaration de 1931 de Mustafa Kemal [Atatürk] (1881-1938), officier ottoman puis président de la République, lui-même originaire de Salonique, qui voit « les *muhacir* comme les chers souvenirs des territoires perdus ». La migration a ainsi une connotation symbolique puisqu'elle évoque la perte de l'ancienne patrie. Le gouvernement turc met alors en place une politique d'accueil qui encourage l'immigration de ces populations en assouplissant les procédures administratives, en accordant aux nouveaux arrivants des subsides et des terres des non-musulmans déplacés, échangés ou persécutés. Enfin, il met en place une procédure de naturalisation collective et rapide.

En dernier lieu, la migration dépend également des processus d'auto-identification et des réseaux. Dans la plupart des cas, les musulmans des Balkans migrent en Turquie parce qu'ils s'identifient comme « Turcs » même si « turc » signifie « musulman » dans ce contexte. Cette confusion s'avère être la carte jouée à la fois par les pays d'émigration, par le pays d'accueil et par les immigrants eux-mêmes au passage de la frontière. Si l'attachement confessionnel prime sur l'attachement linguistique jusqu'à la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, le choix d'immigrer en Turquie se tisse également à travers les réseaux qui facilitent certaines procédures administratives et vagues de migration précédentes, puisque les déplacements forcés vers l'Asie mineure ont déjà commencé à la suite de pertes territoriales, notamment après la guerre russo-ottomane (1877-1878) et les guerres balkaniques (1912-1913). L'émigration des musulmans de l'Europe du Sud-Est et leur accueil en Turquie sont ainsi liés à l'emboîtement d'enjeux d'une nouvelle configuration territoriale, d'intérêt économique national et d'identifications ethno-confessionnelles.

## Les continuités avec la politique d'accueil ottomane

La question de l'accueil s'est posée, à partir du milieu du xix<sup>e</sup> siècle, lorsque l'administration ottomane s'est occupée des musulmans en provenance des territoires conquis par l'Empire russe, notamment de Crimée (1856) et de l'Europe du Sud-Est après la guerre russo-ottomane. Le gouvernement républicain s'inscrit dans la même logique d'accueil, en se limitant strictement aux musulmans.

Ce choix répond à une logique démographique et économique. Les politiques d'accueil ottomanes prétendaient augmenter le poids démographique des musulmans dans l'empire, et mettre en place

une forme d'ingénierie sociale dans les régions frontalières, notamment à partir des guerres balkaniques. Les musulmans se substituent aux chrétiens : le génocide des Arméniens (1915) et l'accueil des migrants musulmans sont étroitement liés, puisque ces derniers sont installés dans les villages et les maisons des persécutés tandis que les mêmes administrations prennent en charge la déportation des uns et l'arrivée des autres.

À l'époque républicaine, la même logique est poursuivie, mais elle est moins catégorique. Les migrants demandant l'aide gouvernementale ont été parfois installés dans les maisons abandonnées par les chrétiens d'Asie mineure, surtout des *Rum* (grec orthodoxe), massacrés au cours du reflux des forces hellènes lors de la guerre d'indépendance ou faisant partie de l'échange de population entre la Grèce et la Turquie conformément au traité de Lausanne (juillet 1923). Dans l'entre-deux-guerres, les programmes d'installation des migrants des Balkans concernent également les Kurdes, originaires de l'Anatolie centrale et orientale, et se chargent de leur assimilation : c'est la raison pour laquelle ils sont parfois installés dans les mêmes villages notamment dans la région proche de la mer Égée et de la mer Noire. Les populations musulmanes des Balkans sont aussi utilisées comme instruments de redressement économique et démographique de ce nouveau pays ruiné et dépeuplé par une décennie de guerre.

Les *muhacir* des Balkans ont principalement été accueillis par le pouvoir républicain parce qu'ils étaient musulmans. Malgré le critère religieux, pendant la période de l'entre-deux-guerres, ils sont aussi accueillis en tant que « Turcs » en fonction de critères qui renvoient à la « culture » (*hars* et/ou *kültür*), l'« ascendance » (*soy*) et la « race » (*ırk*). Ces critères évoquent une catégorisation large allant de la langue à la famille généalogique, des attributs biologiques aux références géographiques et religieuses. Tandis que l'obtention du statut de migrant dépend de ces trois notions, celles-ci n'ont pas de définition claire et stable. Cette imprécision intentionnelle laisse une large marge d'interprétation aux fonctionnaires du gouvernement, ainsi que d'autres institutions locales et administratives, concernant l'admission des migrants musulmans balkaniques. Les termes impériaux de l'accueil sont donc reformulés dans la fabrique des politiques publiques républicaines.

## Une familière étrangeté

Tandis que les musulmans de l'Europe du Sud-Est qui migrent pendant l'entre-deux-guerres sont juridiquement des étrangers, les autorités turques n'emploient qu'assez peu cette notion à leur sujet. L'absence de ces termes dépend de la manière dont la turcité, l'islamité (sunnite) et surtout l'ottomanité sont utilisées comme outils dans les processus administratifs, politiques et diplomatiques. La notion d'étranger se construit ainsi en partie à travers la reconduction des catégories du passé. Il demeure donc une tension entre l'extranéité juridique, catégorie objective, et la familiarité, catégorie subjective, mémorielle et, surtout, revendiquée par le régime.

Les politiques d'accueil ne relèvent pas d'une ambition purement post-impériale. La procédure s'articule à des politiques d'homogénéisation des populations et à des besoins démographiques et économiques. L'appartenance n'est pas déterminée par le territoire, mais par des critères mis en place par l'administration sous le voile de la confession et du passé commun.

**Bibliographie:**

Clayer, Nathalie, Bougarel, Xavier, *Les musulmans de l'Europe du Sud-Est. Des empires aux États balkaniques*, Paris, IISMM-Karthala, 2013.

Dündar, Fuat, « How Migration Institutions Think. The Ottoman-Turkish Case », *Anatoli*, n° 9, 2018, p.165-189.

Kirisçi, Kemal, « Disaggregating Turkish Citizenship and Immigration Practices », *Middle Eastern Studies*, n° 36, vol. 3, 2000, p. 1-22.

---

**URL source:**

<https://ehne.fr/article/les-migrations-en-europe/changement-de-frontieres-changements-de-nationalites/immigration-et-politiques-daccueil-en-turquie-post-ottomane>

**Liens**

[1] <https://ehne.fr/auteur/elif-becan>